

CSE  
Jeudi 30 Juin  
2022



cgtntnsnr.com



# L'Actu-EL CSE

## Questions CGT Activité CSE

**Pourquoi une période probatoire d'1 an pour les nouveaux embauchés ?**

**Quelle est la décision pour le boni 2021 ?**

Depuis plusieurs mois les élus CGT demandent des mesures collectives type carte cadeaux pour l'ensemble des salariés y compris pour les nouveaux arrivants.

**Enfin : c'est à l'unanimité des membres CSE que cette aide sera versée !**

## Bilan du plan de développement des compétences

Bilan du plan de développement des compétences : l'entreprise a présenté une activité de formation dynamique puisque l'école learn permet des formations soutenues...

**Pourquoi les élus CGT se sont-ils abstenus ?**

- Force est de constater que les compétences continuent de partir ce qui rend très pénibles les conditions de travail de ceux qui restent.
- Nous n'avons toujours pas de repères de salaire liés aux coefficients au grade ou aux postes de travail !
- Aucun représentant du personnel ne peut dire quelles sont les fourchettes basses et hautes puisque la direction depuis 2017 refuse de délivrer une quelconque grille.
- Dans ce contexte d'opacité c'est la porte ouverte à la zizanie entre salariés, de plus depuis 2022 l'emploi baisse fortement !

## APLD Extension du dispositif

Suite à la publication du décret le 08 Avril 2022, permettant l'extension jusqu'à 36 mois du recours à l'activité partiel longue durée, ce mardi 28 juin la direction a convoqué les organisations syndicales **pour prolonger l'accord dans le but de financer les aléas de la production par l'argent public.**

C'est la **double peine pour les salariés avec les pertes de rémunérations** et qui demain **rembourseront les finances publiques.** Alors que pour les actionnaires, c'est tout bénéfice !!

**Pour la CGT notre revendication est très claire : aucune perte de rémunération, ni de salaire, ni de primes quelles qu'elles soient.**

**Refus de la direction.**

**Nous ne serons pas signataires de cet avenant prolongeant l'accord.**

## SAMEDI OBLIGATOIRE

Vendredi 10 h, Seynod les salariés ont été prévenus du non-travail du samedi obligatoire au motif qu'il n'y pas assez d'activité...

**Comment se fait-il que l'accord ne soit pas respecté ?**

Rappel accord :

- Modification à la baisse du délai
- **Les managers veilleront à respecter un délai minimal de 3 jours en cas de modification à la baisse.**

(Exemple : information au plus tard le lundi pour une modification le jeudi)

Certains salariés ont dû s'organiser, voire contractualiser une nourrisse...

**Comment est organisée la charge de travail ! ?**

Le responsable des relations sociales a confirmé le délai de 48 h pour annuler un samedi, mais même là le délai n'était pas respecté car les salariés ont été prévenus 1 h 30 avant leur fin de semaine.

**Mais une fois de plus, circulez, y a rien à voir !**

**Quel manque de respect pour les salariés !!**

Pour la CGT, c'est un vrai dispositif vicieux dans les deux sens, soit à la hausse, soit à la baisse, avec une clause dans l'accord « *circonstances exceptionnelles* » qui va encore aggraver la qualité de vie des salariés !

**La CGT a bien fait de dénoncer cet accord, les pires cas que l'on avait évoqués sont bien réels aujourd'hui.**

## Politique RH «attirer-fidéliser»

La responsable RH est venue présenter les actions pour favoriser le recrutement.

La journée de cohésion du 1<sup>er</sup> juillet, organisée par le service RH, sur Argonay s'inscrit dans ce cadre.

**La CGT a souligné que l'entreprise a un sacré toupet, seule une partie des collègues a été revalorisée cette année créant une sacrée division !**

Autre exemple : en janvier une décision de jugement a condamné NTN-SNR pour acte déloyal lorsqu'elle a modifié l'horaire en guise de sanction d'une salariée.

**C'est interdit.**

**La CGT demande que la direction commence donc**

- **par ne pas pousser au départ les collègues qualifiés ;**
- **par respecter les qualifications et les horaires sans jouer avec la vie des salariés, cela donnerait plus envie de venir travailler !**
- **par UN VRAI BON SALAIRE QUI PERMETTE DE VIVRE DIGNEMENT !**

## Accord indemnité kilométrique et prime de transport

La direction a annoncé qu'elle ouvrirait seulement les discussions à propos des indemnités kilométriques et des primes de transports pour faire les trajets domicile travail... **à partir d'octobre.**

**Pendant ce temps ont va subir encore la flambée des prix du carburant !!!**

Nous avons demandé la réouverture des négociations immédiatement pour pouvoir payer nos factures et pas dans un an, l'inflation c'est tous les jours.

**Nous réclamons 300 euros nets, pour tous et pas un salaire en-dessous de 2000 nets !**